



INFOMAIRES



ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective Ur sell war-gil

L'agenda de l'association depuis juin 2021 :

Juillet

Le 9, représentation AMF 29 lors du départ du Colonel DUVINAGE - Quimper

Le 12, calage de la réunion départementale portant sur la santé psychiatrique, le rôle des maires et les procédures légales d'admission en soins sans consentement (programmée le 24 novembre)

Le 15, participation de la 1^{ère} VP AMF 29 et de la directrice à la visioconférence sur la situation sanitaire en Finistère

Le 21, rencontre annuelle des directrices/directeur d'AD de Bretagne et leurs collaboratrices - Saint-Brieuc

Août

Le 23, échange PAD-DAD et directeur régional GRDF, accompagné de son adjoint - Brest

Le 24, rencontre entre le président CAP et le directeur régional Bretagne de la Banque des Territoires - Brest

Le 26, réunion de travail entre les présidents et directrice/directeur de l'AMF 29 et CDG 29 - Brest

Le 30, présence du président CAP accompagné d'administrateurs, au temps d'échange avec le Recteur de la région académique Bretagne, à l'occasion de la rentrée scolaire 2021 - Quimper

Le 31, réunion d'exécutif restreint AMF 29, suivie d'un déjeuner de travail entre le président CAP, accompagné d'administrateurs AMF 29 et de la directrice, avec le Préfet, accompagné du Secrétaire général - Brest

Septembre

Le 3, rencontre entre le président CAP et le VAE Olivier LEBAS, préfet maritime de l'Atlantique - Brest

Le 7, réunion de Conseil d'administration AMF 29 - Châteaulin

Le 8, Assemblée Générale de l'Association des maires et présidents d'EPCL de Bretagne - Saint-Malo

Les 8 et 9, PAD et DAD 29 au Forum Economique de Bretagne - Saint-Malo

Le 9, rencontre entre DAD et nouveau délégué territorial Finistère du groupe la Poste - Brest

Le 14, visite de courtoisie de la Colonelle TOURNANT, commandant du groupement de gendarmerie, au président CAP - Brest

Le 17, réunion préparatoire de scénographie du Carrefour des communes 2022 - Brest Arena

Le 24, Assemblée Générale de l'AMF 29 avec en débat central « la relation maire - procureur de la République », suivie de la signature de renouvellement des partenariats Info-Maires entre l'AMF 29 et EDF, et ENEDIS - Saint-Renan

Le mot du Président Gerig ar Prezidant

La grande question en filigrane de l'Assemblée générale de l'AMF 29 : «C'est quoi un maire aujourd'hui ?»

Si j'ai volontairement posé cette question de façon un peu abrupte lors de notre réunion en assemblée le 24 septembre à Saint-Renan, c'est avant tout pour que le feu de signalisation passe au rouge.

Stop, que tout le monde s'arrête, écoute nos témoignages de femmes et d'hommes élu(e)s et s'interroge : « à quoi servons-nous ? A quoi servent un maire, un adjoint, un conseiller ? »

Un grand silence s'est fait dans la salle et l'étonnement des auditeurs non élus était manifeste.

J'ai rappelé alors ce que nous, élus-élues de terrain, vivons au quotidien : à savoir notre disponibilité sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre au service de notre commune ; à savoir notre gestion - souvent en solo hormis l'appui des forces de l'ordre - de tous les problèmes de nos habitants et des drames de la misère quotidienne ; à savoir notre intervention immédiate en première ligne quand il s'agit de crise majeure, d'accidents mortels et autres cataclysmes.

Ainsi va la vie d'un maire, «l'homme -ou la femme- à tout faire», et ce souvent dans la plus grande indifférence.

Pourtant la question de l'utilité de nos fonctions, et celle de notre place dans cette société française en mutation, mériteraient d'être posées avant qu'il ne soit trop tard et que nous jetions l'éponge. Car la violence qui nous touche désormais dans l'exercice de nos fonctions pourrait bien être la goutte de trop : agressions verbales, physiques, déchainements nau-séabonds sur les réseaux sociaux.

En séance j'ai apporté le soutien de l'AMF 29 à notre ami administrateur Didier GOUBIL, attaqué physiquement, et cité les autres collègues maires de Morlaix, Rosnoën, Plozévet, Brest et d'ailleurs.



Je réitère ici le propos et l'avertissement que j'ai formulés en auditorium : «Abraham Lincoln disait : «Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance». On pourrait le transposer : Essayer un monde sans maires, sans élus locaux, uniquement administratif. Et on verra l'état de notre démocratie, de notre pays».

Nous sommes toutes et tous des personnes légalistes, loyales, dévouées à notre commune et à nos territoires. Aucun maire n'est avide de reconnaissance mais aujourd'hui la coupe est pleine.

Et ce n'est pas la suspicion générale de manque d'intégrité planant sur nos prises de décision qui va venir alléger l'atmosphère.

Travailler avec une épée de Damoclès sur nos têtes

La presse s'en est faite l'écho, j'ai souhaité aussi évoquer, et en toute transparence, la question de la prise illégale d'intérêt et son interprétation si large que désormais toute prise de décision collégiale conduit les élus à un «gymkhana permanent», laissant derrière eux des collègues décisionnaires sans aucune connaissance du dossier, voire une salle quasi-vide. Vos témoignages d'alertes ont afflué, ils pourraient être résumés par ce propos exprimé par François CUILLANDRE «il faut sortir de cette jurisprudence, ou alors il n'y aura plus d'élus».

Bien sincèrement,
Dominique CAP

Votre assureur de proximité,
au coeur de vos collectivités !



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Les élus finistériens à nouveau réunis ! Retour en images sur l'Assemblée du 24 septembre à Saint-Renan

Première occasion pour l'AMF 29 depuis mars 2020 de rassembler en présentiel les nouveaux maires et présidents d'intercommunalité, et ceux renouvelés dans leurs fonctions :

Cette assemblée dynamique a rencontré un franc succès dans ce bel espace culturel rénové. Elle a été marquée par des débats riches et nourris, avec notamment les interventions saluées des procureurs de Brest et Quimper, des présidents du Département et de la Région Bretagne, du préfet du Finistère, et la prise de parole de parlementaires.



Un auditoire très attentif



Intervention du président de l'AMF 29



Présentation des comptes par Marc JEZEQUEL, Trésorier de l'AMF 29



De gauche à droite en tribune :
Mme Carine HALLEY,
Procureur de Quimper,
M. Camille MIANSONI,
Procureur de Brest,
M. Philippe MAHE,
Préfet du Finistère,
M. Dominique CAP,
Président AMF 29,
M. Loïc CHESNAIS-GIRARD,
Président de la Région Bretagne,
M. Maël de CALAN,
Président du Conseil départemental du Finistère,
Mme Christine CHEVALIER,
Secrétaire AMF 29,
M. Gilles MOUNIER,
Maire de Saint-Renan

La presse en parle : le délit de prise illégale d'intérêt abordé en toute transparence



Ouest-France
25-26 septembre 2021



Le Télégramme
28 septembre 2021

Renouvellement des grands partenariats 2021-2023 : deux signatures formalisées

L'AMF 29 remercie ses huit grands partenaires de leur confiance renouvelée : **EDF** et **ENEDIS** (photos AG ci-contre), la **SNCF** (convention déjà signée), ainsi que **Grouppa Loire-Bretagne**, le **Crédit Agricole du Finistère**, la **Banque des Territoires**, **GRDF** et désormais le **CDG 29** (cinq signatures toutes programmées).



Le Président AMF 29 et M. SICARD,
Directeur Territorial Finistère – ENEDIS



Le Président AMF 29 et M. COSPEREC,
Directeur du Développement Territorial
Bretagne – EDF

La Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)

La réforme de l'organisation territoriale de l'État engagée il y a quelques mois se poursuit. Elle vise, notamment par la réorganisation du réseau déconcentré de l'État, à une plus forte proximité avec les usagers, en privilégiant l'échelon départemental pour la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement.

Afin de poursuivre cet objectif, de nouvelles entités départementales interministérielles ont été créées le 1^{er} avril 2021. Dans le département du Finistère, la **Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)** résulte ainsi de la fusion de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Rattachées au ministère de l'intérieur, en association avec les ministères concernés, ces nouvelles directions et leurs personnels sont placés sous l'autorité du préfet de département.

La DDETS du Finistère regroupe les missions suivantes :

- politiques de cohésion sociale (protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions et les discriminations, hébergement, actions en faveur de l'égalité des chances) ;
- fonctions sociales du logement ;
- actions sociales et économiques de la politique de la Ville ;
- contrôle et inspection des établissements et services sociaux ;



- politique du travail, inspection du travail ;
- accès et maintien dans l'emploi des personnes éloignées du marché du travail, en lien avec le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) ;
- anticipation et accompagnement des mutations économiques ;
- développement de l'emploi et des compétences ;
- accès à la formation professionnelle, à l'apprentissage et aux qualifications professionnelles ;
- droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes ;
- intégration des populations immigrées et organisation de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile.

En direct avec le Conseil départemental

War-eeun gant ar C'huzul-departamant



Maël de Calan
Président du
Conseil départemental

LE PACTE FINISTÈRE 2030



Gilles Mounier
Vice-président en
charge des Territoires

La réforme des modalités de financement de vos projets par le Conseil départemental constituait l'un de nos grands engagements. Cet engagement répondait à une demande très forte des équipes municipales de voir émerger une action départementale plus simple, plus rapide, plus juste et plus cohérente.

- **Plus simple**, en mettant fin à la bureaucratie des contrats de territoire et en disposant d'un interlocuteur unique au sein du Conseil départemental ;
- **Plus rapide** pour ne pas ajouter des délais inutiles à vos projets ;
- **Plus juste** pour mettre un terme aux écarts de financement d'un canton à l'autre, et disposer d'une répartition transparente et équitable ;
- **Plus cohérente**, pour mettre fin au saupoudrage de l'argent public entre des centaines de dispositifs départementaux accumulés au fil des ans et jamais réformés.

Dès le début du mois de juillet, nous sommes venus à la rencontre des maires du Finistère. En se fondant sur ces nombreux échanges, et sur les bonnes pratiques observées dans d'autres départements, nous vous présentons le « **Pacte Finistère 2030** » que nous proposons aux communes et aux EPCI. Ce pacte se compose de quatre volets :

1 PETITS PROJETS COMMUNAUX RÉALISÉS DANS L'ANNÉE	2 PROJETS STRUCTURANTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	3 PROJETS D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL	4 INGÉNIERIE AU SERVICE DES TERRITOIRES
<p>DE QUOI S'AGIT-IL ? Une enveloppe annuelle par canton, répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants, pour financer de petits projets réalisés dans l'année.</p> <p>EXEMPLES : voirie communale, petit patrimoine, aide au dernier commerce.</p> <p>MONTANT INDICATIF SUR LE MANDAT : 50 millions d'euros.</p>	<p>DE QUOI S'AGIT-IL ? Une enveloppe triennale par EPCI pour financer les projets importants des communes et des EPCI (en investissement et en fonctionnement), en cohérence avec les priorités départementales.</p> <p>EXEMPLES : logement, environnement, équipement sportif et culturel.</p> <p>MONTANT INDICATIF SUR LE MANDAT : 120 millions d'euros.</p>	<p>DE QUOI S'AGIT-IL ? Une enveloppe sur la durée du mandat réservée aux très grands projets d'intérêt départemental et régional.</p> <p>EXEMPLES : enseignement supérieur et recherche, patrimoine majeur, grandes infrastructures.</p> <p>MONTANT INDICATIF SUR LE MANDAT : 40 millions d'euros.</p>	<p>DE QUOI S'AGIT-IL ? Les développeurs territoriaux du Département apportent un conseil de 1er niveau aux communes et aux EPCI.</p> <p>Les services du Conseil départemental et les partenaires (CAUE, FIA, SAFI, SEA, Culture Lab, etc.) sont présents lors des réunions de dialogue avec le Vice-président en charge des Territoires pour faire connaître leur offre.</p>



Crédit Agricole
Partenaire et acteur du développement local

La jeunesse : une priorité collective



Madame Sandrine Le Feu, députée du Finistère

Depuis le début de la mandature, les députés de la majorité et le gouvernement ont fait de la lutte contre les inégalités de destin, souvent créées dès le plus jeune âge, une priorité de leur action. Nous voulons que chaque jeune de notre pays puisse croire en ses rêves, grâce à l'école d'abord, et par le travail qu'il puisse s'accomplir et construire son avenir.

Rendre effective la promesse d'égalité des chances passe avant tout par l'insertion de notre jeunesse. Quelques données : 11,7 millions de personnes résidant en France ont entre 15 et 29 ans au 1^{er} janvier 2021. Cette classe d'âge représente 17,3% de la population totale. Hélas, 8,2% des 18-24 ans sortent totalement du système scolaire et ne sont ni en études, ni en formation et ont un faible niveau de diplôme.

Ainsi, bien avant la pandémie, de nombreuses réformes ont été engagées, en particulier sur les questions de l'apprentissage et de l'insertion professionnelle. Si la dynamique de vaccination et le passe sanitaire nous permettent de lever des contraintes et d'accéder de nouveaux aux principaux établissements recevant du public pour renouer sereinement avec les activités du quotidien, cette crise de la covid-19 aura plus que jamais mis en lumière les inégalités sociales. Il est également à craindre qu'elle impacte plus durement les jeunes. Bien que moins vulnérables que leurs aînés face au virus, ils semblent avoir payé le plus fort en renonçant à la vie sociale, aux cours universitaires, etc., pour la protection des plus fragiles. Dans ce contexte, ils rencontrent de nouvelles difficultés et des obstacles durables dans leur parcours professionnel et leur développement personnel.

Conscients des enjeux, le gouvernement et la majorité présidentielle ont déployé depuis un an le plan « 1 jeune 1 solution », afin de proposer des solutions adaptées à chaque jeune. Il mobilise un ensemble de leviers pour :

- Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle
- Simplifier l'accès des jeunes à des formations ou à des missions d'utilité sociales
- Accompagner les jeunes éloignés de l'emploi avec des parcours d'insertion sur mesure

En un an, plus de 330 000 offres d'emploi ont été publiées sur la plateforme « 1 jeune 1 solution ». La garantie jeunes, déployée par les missions locales, a été étendue à 200 000 bénéficiaires avec un accompagnement vers l'emploi et une indemnité de 497 euros par mois. Une aide exceptionnelle a été octroyée aux jeunes diplômés inscrits à Pôle Emploi qui étaient boursiers l'année précédente.

Du côté des collectivités locales, les politiques jeunesse ne se limitent pas seulement aux loisirs et à l'animation. Mener une

politique cohérente et efficace de la jeunesse c'est aussi, chacun à son niveau, tenter de réduire la fracture démocratique et sociale et développer une approche transversale de la jeunesse. Pour poursuivre cet objectif, les collectivités peuvent se saisir de deux leviers mis en œuvre par le gouvernement.

Citons, le recours à l'apprentissage, c'est aussi une voie d'excellence. D'ailleurs, ce cursus se révèle nettement plus efficace que la voie scolaire en matière d'insertion professionnelle. En 2020, 525 600 contrats d'apprentissage ont été signés, soit 42% de plus qu'en 2019. C'est un record historique qui résulte de la loi du 5 septembre 2018, elle a libéralisé l'apprentissage dans ses conditions d'entrées et offres de formation et rendu le financement du contrat d'apprentissage plus avantageux pour les organismes de formation.

Dans le cadre de France Relance, et afin de soutenir l'apprentissage dans un contexte sanitaire particulier, le décret n° 2021-340 du 29 mars 2021, modifiant le décret n° 2020-1622 du 18 décembre 2020, a fixé les modalités de versement de l'aide exceptionnelle pour le recrutement d'apprentis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Cette incitation à recruter un apprenti s'élève à 3000 euros pour chaque contrat d'apprentissage éligible. Pensons aux métiers proposés au sein des collectivités locales pour des missions d'apprentissage.

Les élus locaux pourront peut-être dire qu'ils n'auront pas beaucoup vu les jeunes fréquenter les bureaux de vote à l'occasion des récents scrutins des départementales et régionales, preuve sans doute d'un certain désenchantement de la jeunesse à l'égard de l'action publique. Nous devons collectivement travailler à transmettre les droits et les devoirs de la République et former les citoyens de demain.

Le Service National Universel est à ce titre un canal intéressant de transmission des valeurs républicaines de fraternité, de solidarité. Projet d'émancipation de la jeunesse, il vise également à développer une culture de l'engagement, renforcer la cohésion nationale à travers la mixité sociale et la valorisation des territoires. Il s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans désireux de s'engager dans une mission d'intérêt général. Elle peut être réalisée au sein d'une mairie ou d'un service public. Vous pouvez devenir partie prenante de cet engagement en proposant à ces jeunes une mission d'intérêt général dans votre collectivité ou l'un de ses opérateurs, dans des champs très variés (solidarité de proximité, culture, sports, mémoire, protection de l'environnement, etc.)

Car c'est au cœur des territoires et des bassins de vie que notre jeunesse doit trouver sa place et construire son avenir, élus, collectivités saisissez-vous des instruments contribuant à l'insertion démocratique et sociale des jeunes.



Avec la SNCF, le Finistère choisit l'ecomobilité.

